
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du jeudi 7 novembre 2019

Le jeudi 7 novembre 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 30 octobre 2019 par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. François BRUYANT
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jean-Marie MÉTAIS

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 8 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 15

Animation 2020-2022 des sites Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron - plaine de Douvy »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant qu'en référence aux documents d'objectifs (DOCOB), le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine assure l'animation des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron et plaine du Douvy » depuis respectivement 2004 et 2010 ;

Considérant que l'animation de ces sites Natura 2000 est confiée par l'Etat au PNR par conventions d'animation successives passées avec ses services, pour une durée variable (comprise entre 1 et 2 ans) ;

Considérant que la convention actuelle, en cours depuis le 1^{er} février 2018, arrive à échéance le 31 janvier 2020, de même que le financement accordé ;

Considérant qu'une nouvelle convention doit acter la poursuite de l'animation des 2 sites Natura 2000 sur la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022 ;

Considérant que les services de l'Etat (DREAL des Pays de la Loire puis DDT de Maine-et-Loire) ont confié au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, en sus de l'animation habituelle du site Natura 2000 « vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau », la cartographie des habitats de ce site Natura 2000 ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent la poursuite de l'animation du site Natura 2000 pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022 ;
- ✓ approuvent la finalisation de la mission d'inventaire et de cartographie des habitats intégrée à l'animation du site Natura 2000 « Loire » ;
- ✓ approuvent le plan de financement prévisionnel et les modalités de financements proposées ci-après proposées :

Montant total prévisionnel maximum des dépenses : 363 582 € TTC. (Il est proposé de solliciter en sus le forfait coût indirects permis par le FEDER, soit 15 % des coûts de personnel (23 666 €).

Plan de financement prévisionnel :

- FEDER (via Région Pays de la Loire) : 50 % du total éligible en € TTC
- Etat (via DREAL Pays de la Loire) : 50 % du total éligible, en € TTC, soit 193 624,35 € pour chacun des 2 cofinanceurs.
- ✓ autorisent le Président à conclure toute convention permettant l'engagement du syndicat mixte au niveau de l'animation des sites ;

- ✓ autorisent le Président à solliciter les financements prévisionnels et à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de financement pour la période 2020-2022 auprès de l'Etat (DREAL Pays de la Loire) et de l'Europe (FEDER Région Pays de la Loire) selon les modalités et les montants précisés ci-dessus ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

- 5 DEC. 2019

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du jeudi 7 novembre 2019

Le jeudi 7 novembre 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 30 octobre 2019 par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. François BRUYANT
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jean-Marie MÉTAIS

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **8** Nombre de pouvoirs : **7** Nombre de voix : **15**

**Sites Natura 2000 "Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre"
animation 2019-2022 :**

**Attribution du marché public " Réalisation de suivis naturalistes,
d'une animation agri-environnementale et d'une étude de valeur
fourragère dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des
Basses vallées de la Vienne et de l'Indre "**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence pour une procédure relative au marché de prestation intellectuelle « Réalisation de suivis naturalistes, d'une animation agri-environnementale et d'une étude de valeur fourragère dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (période 2019-2022) » publié le 23/08/2019 au BOAMP (procédure adaptée supérieure à 90 000 euros HT) et sur le portail www.e-marchespublics.com,

Vu le règlement de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine assure la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » (ZPS n° FR 2410011) depuis 2010 et a été renouvelé à cette fonction pour la période 2019-2022 par les membres du Comité de pilotage le 26 juin 2019 ;

Considérant que pour la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, le Parc fait une nouvelle demande de subvention pour l'animation de ce territoire (cofinancements FEADER, Etat) ;

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine requiert une prestation intellectuelle au travers d'un marché public dénommé « Réalisation de suivis naturalistes, d'une animation agri-environnementale et d'une étude de valeur fourragère dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (période 2019-2022) » ;

Considérant que la procédure est décomposée en 3 lots distincts, correspondant chacun aux missions suivantes :

- ✓ Lot 1 : suivis naturalistes et suivis des pratiques agricoles ;
- ✓ Lot 2 : animation agri-environnementale ;
- ✓ Lot 3 : étude de la valeur fourragère des prairies.

Considérant que chacun de ces lots est subdivisé en trois tranches : une tranche ferme (2019-2020) et deux tranches optionnelles (2020-2021, 2021-2022) ;

Considérant que le Parc a reçu les candidatures suivantes pour les lots précités :

- ✓ Lot 1 : CPIE Touraine-Val de Loire,
- ✓ Lot 2 : Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire,
- ✓ Lot 3 : Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire.

Considérant qu'en application des critères d'analyse des offres, les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- ✓ Pour le lot 1 : CPIE Touraine-Val de Loire,
- ✓ Pour le lot 2 : Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire.

Le lot 3 est déclaré infructueux car l'unique offre reçue est déclarée irrégulière.

Considérant qu'il convient d'attribuer les lots du marché aux montants suivants :

- ✓ Pour le lot 1 au CPIE Touraine-Val de Loire pour un montant global de 62 850,00 € HT sur la période 2019-2022 (marché à prix mixte, avec une partie à prix global et forfaitaire à 37 575,00 € HT et une autre à bons de commande sans minimum et au maximum de 25 275,00 € HT),
- ✓ Pour le lot 2 à la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire pour un montant global de 54 774,00 € HT sur la période 2019-2022.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent l'attribution des lots suivants du marché :
 - pour le lot 1 « Suivis naturalistes et suivis des pratiques agricoles » au CPIE Touraine-Val de Loire, sise 4 route de l'Abbaye à SEUILLY (37500), pour un montant global de 62 850,00 € HT ;
 - pour le lot 2 « Animation agri-environnementale » à la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, sise 38 rue Augustin Fresnel à CHAMBRAY-LÈS-TOURS (37170), pour un montant global de 54 774,00 € HT.
- ✓ déclarent le lot 3 infructueux et décident de ne pas relancer un nouvel appel d'offre spécifique ;
- ✓ autorisent le Président à signer tous les documents afférents à ce marché ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit Baranger
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le **- 5 DEC. 2019**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du jeudi 7 novembre 2019

Le jeudi 7 novembre 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 30 octobre 2019 par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. François BRUYANT
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jean-Marie MÉTAIS

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **8** Nombre de pouvoirs : **7** Nombre de voix : **15**

Sites Natura 2000 "Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre" animation 2019-2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine assure la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » (ZPS n° FR 2410011) depuis 2010 et a été renouvelé à cette fonction pour la période 2019-2022 par les membres du Comité de pilotage le 26 juin 2019 ;

Considérant la décision d'attribution des membres du Bureau des lots 1 et 2 du marché public « Réalisation de suivis naturalistes, d'une animation agri-environnementale et d'une étude de valeur fourragère dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (période 2019-2022) » ;

Considérant que pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine prévoit les coûts estimatifs suivants :

- ✓ frais de personnel du Parc (22 693,72 € NTT) : expert Patrimoine naturel (91,5j), secrétaire (2j), secrétaire comptable (2j), responsable Comptabilité et ressources humaines (4j), expert agriculture/forêt (2j) ;
- ✓ prise en compte des frais de structure du Parc (3 404,05 €) : sur la base d'un forfait de 15 % du montant total des frais de personnels ;
- ✓ prestations de service : 44 428,80 € TTC pour la tranche ferme du marché : Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire (19 468,80 € TTC) et CPIE Touraine-Val de Loire (24 960 € TTC).

Le montant global de l'opération pour la période 2019-2020 est ainsi évalué à 70 526,57 € TTC. Les crédits alloués se répartissent entre les financements européens FEADER (50 % du TTC) et État (DREAL Centre-Val de Loire à hauteur de 50 % du TTC).

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent la poursuite en tant que maître d'ouvrage de l'animation du site « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » pour trois ans (2019-2022) ;
- ✓ valident le montant de l'opération présenté pour la période annuelle 2019-2020 ;
- ✓ autorisent le Président à signer tout document afférent à cette action ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **5 DEC. 2019**

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20191107-2019-23-B-DE
Date de télétransmission : 05/12/2019
Date de réception préfecture : 05/12/2019

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du jeudi 7 novembre 2019

Le jeudi 7 novembre 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 30 octobre 2019 par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. François BRUYANT
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jean-Marie MÉTAIS

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **8** Nombre de pouvoirs : **7** Nombre de voix : **15**

Révision de la charte : mobilisation d'une ligne sectorielle de la Région des Pays de la Loire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération du 2019/13/CS du Comité syndical en date du 25 juin 2019 approuvant les dépenses et recettes relatives à la réalisation de l'étude réglementaire relative à l'évaluation environnementale et stratégique du projet de charte 2023-2038 pour un montant total de 31 440 € TTC,

Considérant que l'avant-projet de charte accompagné des documents complémentaires fera l'objet d'un tirage spécifique pour transmission aux délégués du Parc avant approbation en Comité syndical ;

Considérant que le montant total de ces dépenses d'études et de prestations s'élèvent à un montant de 74 575 € TTC, financées à hauteur de 30 500 € par la Région Centre Val de Loire au titre du Contrat de Parc, et de 44 074 € par le Région Pays de la Loire sur une ligne sectorielle ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent Les dépenses d'études et de prestations pour un montant de 74 575 € TTC ;
- ✓ autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de la Région des Pays de la Loire d'un montant de 44 074 € sur une ligne sectorielle ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le - 5 DEC. 2019

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du jeudi 7 novembre 2019

Le jeudi 7 novembre 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 30 octobre 2019 par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jacky GELINEAU
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. François BRUYANT
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jean-Marie MÉTAIS

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **8** Nombre de pouvoirs : **7** Nombre de voix : **15**

7.1. Décisions budgétaires

Approbation du plan de Financement Feder ITI

Monsieur le Président informe que pour que le Parc puisse disposer d'un nouveau Contrat nature désormais appelé "Contrat nature 2050", il doit inscrire son territoire dans la démarche portée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire à savoir "Territoire Engagé pour la Nature (TEN).

Ce dispositif a pour objectifs :

- ✓ Mobiliser et accompagner les collectivités à agir en faveur de la biodiversité ;
- ✓ Faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité ;
- ✓ Inciter les collectivités à initier une démarche de progrès et d'amélioration continue ;
- ✓ Favoriser une prise en compte de la biodiversité dans tous les domaines de compétences des collectivités ;
- ✓ Favoriser une mise en cohérence de l'ensemble des outils et dispositifs existants (techniques et financiers).

Pour cela, les collectivités doivent formaliser un plan d'actions sur trois ans qui s'intègre dans tous les domaines de compétences de celles-ci.

Depuis 2019, la Région Pays de la Loire déploie ce dispositif sur son territoire. Dans ce cadre, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, ambitionne de mettre en mouvement ses intercommunalités et plus particulièrement certaines d'entre elles dont les communes membres souhaitent bénéficier du dispositif régional Contrat Nature 2050 (outil opérationnel du TEN) :

- ✓ Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
- ✓ Communauté de Communes Baugeois-Vallée

Pour cela, il est proposé d'ouvrir un poste de coordination pour l'élaboration du programme TEN afin de lancer la dynamique sur le territoire. Il s'agit également, de débiter la mise en œuvre d'une première phase opérationnelle en 2020 sur quelques communes membres (Montreuil-Bellay, Bellevigne-les-Châteaux et La Ménittré).

Le plan de financement prévisionnel de ces actions est le suivant :

		Budget 2020				
		FEDER ITI	Contrat de Parc fonctionnement	Contrat de Parc investissement	Autofi PNR	Autofi commune
Poste coordinateur	38 000,00	15 200,00	22 800,00	0,00	0,00	0,00
Travaux La Ménittré	17 650,00	0,00	0,00	14 120,00	0,00	3 530,00
Travaux Bellevigne-les-Châteaux	42 000,00	16 800,00	0,00	16 800,00	0,00	8 400,00
Travaux Montreuil-Bellay	62 450,00	24 980,00	0,00	24 980,00	0,00	12 490,00
TOTAL	160 100,00	56 980,00	22 800,00	55 900,00	0,00	24 420,00

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent la liste des opérations susvisées ;
- ✓ approuvent le plan de financement ci-dessus ;
- ✓ d'autorisent le Président à solliciter les crédits FEDER ITI pour le co-financement du poste de coordination pour l'élaboration du programme TEN ;
- ✓ autorisent le Président à signer tous les documents administratifs relatifs à l'instruction de ce dossier, et particulièrement les dossiers de financement liés à ces opérations ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **28 JAN. 2020**